



ROEULX, le 26 mars 2020

## **RAPPEL A LA POPULATION**

### **Sur les mesures sanitaires :**

Malgré les recommandations que nous devons appliquer pour stopper le développement du Coronavirus, nous constatons encore beaucoup trop de comportements irrespectueux des consignes à appliquer. On constate encore des rassemblements de jeunes ici et là mais aussi beaucoup trop de promeneurs dans les rues de la commune. Les spécialistes de la santé nous rabâchent que seules les règles de confinement sont aujourd'hui la solution pour lutter contre cet ennemi invisible, mais bien présent dans tout le pays et y compris dans notre commune. Personne n'en est à l'abri.

Des mesures dérogatoires existent pour autoriser certains déplacements, elles viennent d'être renforcées et font l'objet d'une nouvelle attestation dont vous trouverez deux exemplaires joints à la présente. Vous pouvez également vous en procurer dans le sas de la mairie aux heures d'ouverture. A ce titre, veuillez faire preuve de civisme et ne prendre que le strict nécessaire pour en laisser à tout le monde. Vous pouvez aussi la rédiger de manière manuscrite en prenant le soin d'y indiquer vos nom, prénom, adresse, motif du déplacement, la date et l'heure du début de la sortie. J'attire votre attention sur le fait que les précédentes attestations ne sont plus valables.

### **Sur la gestion des déchets :**

En raison de la fermeture des déchèteries, la collecte des déchets verts ne peut plus être assurée jusqu'à nouvel ordre. Ces déchets ne doivent pas être mis dans les poubelles avec un couvercle bleu ou bronze faute de quoi, elles ne seront pas collectées. De même, il vous est rappelé que le brûlage de ces déchets est interdit et susceptible d'être verbalisé. Par conséquent, j'invite chacun à stocker provisoirement les branchages, tontes de pelouse et mauvaises herbes et à faire preuve de patience.

.../..

Pour ce qui concerne les mouchoirs jetables, les masques et gants usagers, ils doivent être placés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement fermé et conservé 24h avant d'être placé dans la poubelle des ordures ménagères (couvercle vert ou bronze). En aucun cas, ils ne doivent être jetés dans la poubelle des déchets recyclables. J'insiste sur le respect de cette consigne indispensable pour protéger le personnel chargé de la collecte et du traitement des déchets.

### **Sur l'aide aux personnes isolées :**

La commune a mis en place une cellule composée d'élus pour venir en aide aux personnes isolées. N'hésitez pas à appeler au **03 27 21 43 00** aux heures d'ouverture de la mairie (8h à 12h et 14h à 17h) pour toute information, sollicitation, aide, ou pour tout signalement.

Enfin, consultez régulièrement les informations qui sont diffusées sur le site internet de la commune.

Pour terminer je vous rappelle la seule manière de venir à bout de ce fléau

Appliquez et faites appliquer « les gestes barrières » individuels indiqués par les professionnels de santé :

- Se laver régulièrement les mains au savon
- Proscrire les embrassades, saluer sans se serrer la main
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et jetables

**Et surtout :**

# **RESTEZ CHEZ VOUS**

L'Equipe municipale